



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140007160

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris 8, UFR Droit, Bât A, 2 rue de la liberté, 92526 Saint-Denis Cedex.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Droit* de l'Université Paris 8 vise à former des juristes généralistes avec deux années en tronc commun et une troisième année comprenant deux parcours : *Droit public* et *Droit privé*. Il est prévu l'ouverture d'une double licence *Droit-Philosophie*.

À l'issue de la licence, les étudiants maîtrisent les fondamentaux du droit et les bases du raisonnement juridique. Ils acquièrent une connaissance du monde professionnel, avec un stage obligatoire de fin de la troisième année de licence.

La mention de licence est ouverte en études présentielle ou à distance (dans le cadre de l'Institut d'études à distance). Son accès est possible pour les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention de licence *Droit* de l'Université Paris 8 offre un champ classique de connaissances et compétences attendues à l'issue d'un diplôme de ce type. L'organisation des trois années se déroule selon un dispositif traditionnel, mais d'ores et déjà éprouvé. L'existence d'un stage en troisième année (L3) avec soutenance obligatoire



constitue une plus-value incontestable. L'ouverture d'une double licence *Droit-Philosophie* est également annoncée, mais peu d'indications sont apportées dans le dossier, et on trouve peu d'interactions entre les deux groupes de discipline.

Les deux premières années de licence sont communes, la troisième se divise en deux parcours, *Droit public* et *Droit privé*. Ces deux parcours ne se distinguent que par trois matières au total, il y a donc une très importante mutualisation. On peut ainsi difficilement parler de spécialisation étant donné la grande proximité des deux parcours. Un parcours *Droit anglo-saxon* a été retiré de l'offre de formation, faute de partenariat probant.

Globalement, le ratio CM/TD (cours magistraux - travaux dirigés), de l'ordre de deux-tiers et un tiers sur les trois années de licence, est celui généralement observé pour ce type de formation. La politique des stages en L3 apparaît ambitieuse, tout comme la mise en place d'une licence en *Droit* « à distance » s'adressant aux étudiants en reprise d'études. On regrettera cependant que, mis à part les enseignements de sociologie et d'économie, il n'existe pas de véritables enseignements d'ouverture ni de modules de culture générale, ce qui rend la formation très fortement disciplinaire. La mobilité étudiante semble en revanche développée de façon satisfaisante, les étudiants pouvant réaliser un séjour d'études d'un ou deux semestres dans une université partenaire étrangère, dans ou hors l'Union européenne.

En matière d'aide à la réussite, on relèvera la présence d'un tutorat d'accueil et d'accompagnement en L1, qui consiste principalement en une permanence assurée par quatre tuteurs. Les taux demeurent toutefois faibles pour le passage en L2 (entre 25 et 30 %) et également pour le passage en L3 (environ 40 % en moyenne), ce qui indique que les dispositifs mis en place ne sont pas suffisants. Il n'existe pas de mécanisme spécifique pour informer ou orienter les étudiants vers les différentes licences professionnelles.

Malgré l'existence de passerelles internes et un dispositif d'orientation-réorientation mis en place en L1 (en début d'année et en fin de 1^{er} semestre), 13,3 % (en 2010-2011) seulement des étudiants inscrits en L1 se retrouvent deux ans après en L3 de cette licence. Le taux de poursuite en master est de 20,7 %, ce qui est là encore un pourcentage faible et qui interroge quant aux capacités de l'Université à maintenir ses étudiants *in situ*.

Il n'y a pas d'équipe de formation structurée (pour une mention recevant 614 étudiants en 2011-2012, 314 en L1, 177 en L2 et 123 en L3), le diplôme s'organise autour d'un responsable de mention, sans qu'il y ait de référent par niveau. Un conseil de perfectionnement est simplement tenu à l'issue du stage de L3, l'intervention à ce stade paraissant quelque peu tardive. Un renforcement de l'équipe pédagogique est indispensable. L'évaluation de la formation par les étudiants reste très informelle (des évaluations ponctuelles à l'initiative de certains enseignants).

Il s'agit d'un diplôme de facture classique, et qui parvient à évoluer en engageant des procédures innovantes, à portée principalement professionnalisante. Des efforts réels sont déployés de la part des responsables, mais l'ensemble reste confronté aux deux écueils importants que sont le nombre croissant d'étudiants (avec les questions spécifiques d'abandon et de redoublement) et le manque de moyens. Le projet pédagogique présente un intérêt incontestable, notamment avec l'ajout de la double licence, mais dont les finalités méritent d'être précisées, une politique de stage obligatoire en S6, ou encore la mise en place de dispositifs d'accompagnement spécifiques.

- Points forts :
 - Un véritable effort pour ouvrir le diplôme à la professionnalisation.
 - Une volonté d'adapter la formation aux attentes locales.
 - Le développement de mécanismes en faveur de l'aide à la réussite, en particulier en L1.
 - Une bonne connaissance du public étudiant.

- Points faibles :
 - Evaluation des enseignements trop informelle.
 - Taux de déperdition important à l'issue de la L3, y compris au passage L1 - L2.
 - Suivi insuffisant des diplômés.
 - Faiblesse des informations concernant le double parcours *Droit-Philosophie*.
 - Absence d'équipe pédagogique structurée.

Recommandations pour l'établissement

Il serait impératif de mettre en place des systèmes performants de suivi des étudiants (diplômés ou non diplômés) et de mettre en place de véritables outils de pilotage. La constitution d'un conseil de perfectionnement et d'un dispositif d'évaluation et d'autoévaluation serait, en ce sens, particulièrement attendue. Un travail de



collaboration plus étroite devrait enfin être engagée afin de mutualiser et permettre ainsi une meilleure ouverture vers les disciplines d'économie et de gestion.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Réponses apportées à l'évaluation de l'AERES

par l'équipe de formation de Licence Droit de l'université Paris 8

L'appréciation portée par les évaluateurs de l'AERES sur la Licence Droit est très équilibrée. Nous accueillons avec satisfaction le A obtenu pour le projet pédagogique et les points forts relevés qui correspondent à ce sur quoi a porté notre effort ces dernières années.

Restent les points faibles que nous ne contestons pas. Notre réponse portera sur le dernier point relevé qui nous semble le plus important : “ Absence d'équipe pédagogique structurée ”. “ Absence ”, non, il y a bien une équipe pédagogique structurée, sans quoi nous n'aurions pas de projet pédagogique, mais cette équipe est insuffisamment étoffée. Elle est composée de quelques personnes qui cumulent souvent fonctions pédagogiques et fonctions administratives diverses. Il y a au moins un enseignant référent par année : 2 en L1, 1 en L2 et 3 en L3 si l'on ajoute au responsable pédagogique les 2 enseignants qui rencontrent et suivent les étudiants stagiaires.

Il n'en demeure pas moins que seul un petit nombre d'enseignants assument des tâches de plus en plus nombreuses et variées (gestion des dossiers APB, des dossiers Campus France dématérialisés ou pas, des dossiers transfert, des équivalences...). Elargir l'équipe de formation et mieux la structurer est infiniment souhaitable... mais mobiliser de nombreux collègues en dehors de leur activité de cours et de recherche est difficile, ne serait – ce que du fait de l'éloignement géographique de certains d'entre eux. D'autres collègues sont investis dans la gestion d'un Master et/ou d'un laboratoire de recherche.

La faiblesse numérique de l'équipe de formation en Licence explique le retard pris en matière d'évaluation des enseignements et le suivi insuffisant des diplômés. Nous allons nous y attaquer à la rentrée 2013-2014, après avoir défini les modalités de cette évaluation et du suivi.

Nous avons bien conscience du taux important de déperdition au passage de L1/L2, mais ce n'est pas seulement une question de financement et de moyens en personnel : nous avons souligné dans notre dossier que le Plan d'aide à la réussite Licence n'avait pas donné de résultats probants sur ce point. Même en petits groupes, même avec une pédagogie qui essaie d'être innovante, beaucoup d'étudiants inscrits en L1 peinent à s'organiser dans leur travail où n'ont ni la volonté, ni la capacité de poursuivre les études entreprises. D'où la “ faiblesse des informations concernant le double parcours Droit – Philosophie ” : ce projet a été proposé par le Département Philosophie de l'université Paris 8 et il a été accepté par l'équipe de formation de licence Droit, mais ce double parcours ne peut concerner qu'un nombre très restreint d'étudiants ayant une volonté et une capacité de travail très au-dessus de la moyenne. Quant au taux de déperdition après la L3, il s'explique par la “ mobilité ” des étudiants en Île-de-France qui peuvent s'inscrire en Master dans une autre université qui les accepte très facilement. Ces diplômés échappent par là même à notre suivi, lequel est encore – nous le concédons – notoirement insuffisant.

Jean LAINGUI (L1), Pierre-Olivier CHAUMET(L1), Christine YUEGO (L2), Pierre BODEAU LIVINEC (L3), Sophie MOLINIER et Cyril CLEMENT (responsables des stages L3).